Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 35 (1906)

Heft: 4

Artikel: Historique de l'école de Villarimboud [suite]

Autor: Chassot, R.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1041079

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

et quelques patois, de la même manière que le burgonde qui, avec le latin, a formé nos patois romands.

Il est évident que la leçon doit débuter par une petite revue de l'histoire de Charlemagne et de la domination des Francs dans notre pays.

Applications.

Rédaction. — Reproduction avec le résumé fait en classe ou à domicile selon le 4me alinéa, page 59, des Avis aux instituteurs.

Grammaire et orthographe. — 1o Mettre tout ce morceau ou seulement les alinéas 1, 2, 5 et 6 au pluriel. Exemple : Charlemagne et ses fils étaient gros, robustes, etc.

2o Permutation au présent du conditionnel ; 2me personne du singulier. Exemple : Si tu étais Charlemagne, tu serais gros, robuste, etc.

3o Même temps, à la première personne du pluriel. Exemple : Si nous étions Charlemagne et ses fils, nous serions.....

4o De même à la deuxième personne du pluriel. Exemple : Si vous étiez Charlemagne et ses fils, vous seriez.....

5. Ces permutations peuvent être faites au passé 1re forme. Exemple : Si j'avais été Charlemagne, j'aurais été gros.....

6o Dictée sur les participes. Utiliser une permutation au passé 1re forme, au pluriel.

Adverbes. — 1o Copier les adverbes contenus dans ce morceau, avec les mots qu'ils modifient :

Bien proportionnés, s'adonnait *assidûment*... .

2o Indiquer un nom et un adjectif dont sont tirés les adverbes terminés par *ment*. Trouvez-en 10 autres :

Assidument, assiduité, assidu.

Naturellement, nature, naturel.

Synonymes. — Copier le 3me alinéa en remplaçant 15 mots par des synonymes :

Le vêtement habituel de l'empereur était celui de ses ancêtres, le costume des Francs. Dans les grandes fêtes, il sortait avec une tunique ornée d'or, des chaussures brodées de pierreries, un manteau retenu par un crochet d'or, et une couronne toute brillante d'or et de diamants ; mais, les jours ordinaires, son habillement différait peu de ceux des gens du peuple.

Copier le 4me alinéa avec 5 synonymes, le 2me avec 12.

G. Gendre.

Historique de l'école de Villarimboud

(Suite.)

Malgré le changement de maître d'école, il ne fut pas question d'agrandir le bâtiment scolaire avant l'année 1849. Dans le protocole de la Direction de l'Instruction publique de cette année-là, page 63, est transcrite la lettre suivante :

« LA DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

à M. Jacques Weibel de Morat,

Intendant des Bâtiments de l'Etat de Fribourg.

« Désirant reconstruire sa maison d'école dans le but de l'adapter aux besoins actuels et futurs de sa population, la commune de Villarimboud s'adresse à nous pour obtenir des directions à cet égard et nous prier de déléguer M. l'Intendant des bâtiments sur les lieux pour examiner le local et dresser le plan de la nouvelle construction.

« Pour répondre à cette demande, je vous prie de bien vouloir vous charger de l'examen du local et de l'élaboration d'un plan qui réponde aux besoins de la commune suivant les dispositions des art. 32-38 de la loi sur l'instruction publique.

« A cette même occasion, je vous prie d'examiner s'il n'y aurait pas lieu d'adopter, pour les maisons d'école communales, un plan généralement applicable, correspondant à toutes les exigences de la loi, et unissant à la fois l'économie, la solidité et l'élégance simple qui convient à cette espèce de construction. Si cette idée vous paraissait réalisable, vous voudrez bien joindre à votre rapport les plans et devis de ces maisons d'école.

(sig.) Julien SCHALLER,
Directeur de l'Instruction publique. »

Je n'ai pu trouver la date exacte du voyage de M. Weibel à Villarimboud ; quoi qu'il en soit, selon la deuxième lettre suivante adressée à l'Intendant des bâtiments, le plan de la maison d'école fut approuvé :

« Le Directeur vous annonce qu'il approuve entièrement le plan pour la reconstruction de la Maison d'école de Villarimboud que vous lui avez soumis en date du 5 courant ; il doit vous exprimer toute sa reconnaissance pour les soins que vous y avez mis.

« En conséquence, je vous prie de bien vouloir le compléter au plus tôt par le cahier des charges, le devis et le plan d'exécution afin que la commune puisse immédiatement ouvrir un concours et faire la coupe de bois en temps opportun.

« Je vous prierai en outre de bien vouloir exercer après l'adjudication, une surveillance spéciale sur l'exécution du plan, afin qu'une commune rurale arrive enfin à posséder un bâtiment *modèle*. Je désire même que cette condition soit énoncée au cahier des charges. Au frontispice du bâtiment devra figurer l'inscription : *Maison d'école de Villarimboud* [1]. »

Tout est donc prêt et sous peu Villarimboud sera doté d'une maison d'école neuve, modèle. Que nenni ! Ce n'est là qu'un château en Espagne ! A l'eau ! le beau projet ! Oyez plutôt :

[1] Protocole de la Direction de l'Instruction publique 1849, 2me vol., p. 469.

« Séance du Conseil d'Etat, 19 août 1853 [1].

« La Direction de l'Instruction publique fait rapport qu'en 1849, la commune de Villarimboud, désirant reconstruire sa maison d'école, fit des démarches pour obtenir des directions à cet égard, qu'en 1851 seulement le plan, devis et cahier des charges furent prêts et communiqués à la commune, que depuis lors cette affaire est restée dans le *statu quo* et que la commune, malgré toutes les invitations réitérées de la Direction et les instances verbales et littérales de M. l'Inspecteur, n'a pas donné signe de vie.

« Elle propose en conséquence de nommer une Régie chargée de l'exécution et de demander une présentation au Préfet qui sera chargé d'aviser la commune de l'imminence de cette mesure.

« Le Conseil d'Etat adopte cette proposition. »

La bâtisse fut alors commencée, mais la commune n'avait plus en ce moment les ressources nécessaires pour mener à bien cette entreprise. En 1856, le 19-20 février [2],

« sur la proposition du préfet de la Glâne, la Direction de l'Instruction publique consent à la suspension, pour le moment, des travaux de construction de la maison d'école de Villarimboud, eu égard à l'état de gêne où se trouve cette commune par suite de la bâtisse de son église. »

Nous verrons dans la suite quand et comment a été mis à exécution l'ordre de 1827 émané du Conseil d'Education.

Saluons maintenant le régent Badoud qui vint occuper le poste de Villarimboud en octobre 1834, qui se dévoua dans cette commune pendant trente années consécutives et qui, bien après sa démission, reprit deux fois encore la direction de l'école par intérim. M. Badoud aurait, en outre, enseigné à Berlens et à Siviriez. A Villarimboud, dès le début, le régent Badoud jouissait d'un traitement de 400 francs. Il était encore chargé de la distribution de l'eau bénite dans chaque famille de la paroisse. Cette distribution, précédée de la récitation du psaume *De profundis,* était suivie d'une offrande faite par le chef de ménage, offrande qui tombait dans la bourse du magister, heureux de voir ainsi ses ressources s'augmenter.

L'école existait alors où se trouve de nos jours celle des garçons, mais la distribution du bâtiment n'était pas la même et elle était loin d'offrir l'aisance de l'école actuelle. A plain-pied, étaient le four banal et... la cave, où les indisciplinés se voyaient souvent condamnés à passer de longues heures qu'ils divertissaient en tailladant les pommes de terre du maître d'école. Au-dessus, c'était la salle, la grande salle, servant à

[1] Protocole du Conseil d'Etat 1853, p. 404.

[2] Protocole de la Direction de l'Instruction publique 1856, p. 45.

la fois de logement pour l'instituteur et sa nombreuse famille, et de salle de classe où entraient plus de quatre-vingts élèves ! C'était bien l'école d'autrefois telle que le célèbre peintre, A. Anker, l'a représentée dans son tableau « *Eine Schule nach der alten Mode.* » Oui, c'était l'école du vieux temps, du « bon vieux temps », mais tout de même, pauvres élèves et surtout pauvre régent !

Qu'y avait-il encore dans notre bâtiment? Une cuisine exiguë, puis, suspendue au-dessus du pressoir communal, une chambrette inhabitable et des plus froides que l'on puisse imaginer. C'étaient toutes les commodités de l'école de Villarimboud.

Il paraît que l'instituteur s'était même vu refuser l'affouage, du moins partiellement. Il y eut chicane dans le village et comparution du syndic-forestier et du régent devant le Préfet de Romont. On raconte qu'à leur retour syndic et magister burent quelques verres à la cure où M. le curé Caille recevait volontiers ses amis qui s'y rendaient pour passer agréablement la soirée. Le syndic et le maître d'école boivent donc une chopine... à la réconciliation. Mais les revoilà bientôt en désaccord ! Toutefois, après échange de quelques coups, peu graves sans doute, ils reviennent à de meilleurs sentiments, et... reprennent chopine ! La soirée se passa ainsi dans ces alternatives de guerre et d'amnistie. Très humoristique est la réflexion que fit à ce sujet le bon curé : « *On di que fô adi on fou por'amujâo la compagnie, ma chta né, no jin davan dou !* » (On dit qu'il faut toujours un fou pour amuser la compagnie, la société ; mais ce soir nous en avions deux !)

Plus tard, en 1851, M. Badoud, appelé à remplir les fonctions de secrétaire communal, reçoit de ce chef un traitement fixé annuellement « à 12 fr., ancienne valeur, soit 17 fr. 39 cent. fédéraux. » M. Badoud reçoit encore 10 fr. fédéraux, comme secrétaire de paroisse.

Ah ! oui, parlons-en de nouveau : la maison d'école n'est point encore établie d'une manière convenable et conforme aux exigences de la loi. Le « compte rendu de l'Administration du Conseil d'Etat de 1857 » mentionne Villarimboud au nombre des 45 communes du canton (14 de la Glâne) qui doivent procéder à « des reconstructions, réparations et agrandissements d'école considérés comme nécessaires sous les rapports hygiénique, technique et scolaire. » Le « compte rendu de 1858 » renouvelle la même observation pour la commune qui nous concerne.

Le 8 juillet 1863 [1], « le conseil communal, sous la présidence

[1] Protocole du conseil communal.

de M. Jos. Gobet, vice-président, prend connaissance d'une lettre de M. le Directeur de l'Instruction publique communiquée par M. le Préfet de la Glâne. M. le révérend curé Grimm, inspecteur scolaire, s'est plaint de l'état tout à fait défectueux de l'école de Villarimboud. Le conseil communal déclare ne s'être jamais opiniâtré (sic) à réparer le nécessaire et que pour la suite il s'engage à faire tout son possible pour la rendre (l'école) dans un état convenable. »

En septembre de la même année, l'instituteur Badoud se plaint aussi du mauvais état dans lequel se trouve le toit de la maison d'école. Ne serait-ce pas le cas de citer ici ce vieux proverbe du commencement du XVIIme siècle ?

Qui ne restablit gouttière
Rebastira maison entière.

Aussi le conseil communal décide-t-il de faire l'achat de 100 tuiles destinées à la réparation demandée.

Mais cela n'est point assez. On lit dans le protocole de la Direction de l'Instruction publique, du 12 juillet 1864 : « Il est constaté que la maison d'école de Villarimboud est en mauvais état ; elle est défectueuse et insuffisante. » Cependant, il semble qu'une ère nouvelle va s'ouvrir pour elle : « Le Conseil d'Etat alloue, en 1865, le montant de 500 fr. pour la reconstruction » (ou réparation ?) de la maison d'école. Ce montant ne sera livré que lorsque les travaux seront terminés. »

Le 6 mai 1866, le conseil communal décide enfin de se mettre à l'œuvre. « La maison d'école sera démolie le 11 mai. On s'occupe de procurer un logement pour l'instituteur. » Trois locaux sont proposés : A la Goletaz, chez Dupraz, ou chez Maillard à Macconnens. Et le protocole ajoute : « Le syndic cherchera le meilleur marché. » Nous ne savons qui eut l'honneur d'héberger le pédagogue de l'endroit.

En juillet 1866, les murs du nouveau bâtiment scolaire sont élevés, mais..... les finances communales presque épuisées !

A bâtir toujours trop se hâte
Qui commence à bourse plate !

Pour opérer les payements aux entrepreneurs, on décide de contracter un emprunt. Les mandataires choisis à cette occasion, sont MM. Félix Roux, syndic, et Louis Renevey, boursier.

Le bâtiment actuel tel qu'il existe date de cette époque. Il porte au frontispice, le millésime 1866. La construction, demandée en 1827 déjà, décidée en 1849, ajournée en 1856, redécidée en 1865, est enfin terminée vers 1870. Le Conseil d'Etat prononce le 10 février de cette année que « la maison d'école de Villarimboud satisfaisant maintenant à toutes les

exigences de salubrité et de solidité, il sera remis à la commune les 500 fr. de subside qui ont été alloués cinq années auparavant. »

A l'avenir, l'instituteur ne se trouvera plus dans la désagréable nécessité de loger à la salle de classe. Celle-ci, spacieuse, bien aérée et bien éclairée, occupe tout le rez-de-chaussée du bâtiment, tandis que le premier étage est réservé au maître d'école et à sa famille.

A ce moment, le « vieux Badoud », comme on l'appelle encore de nos jours, n'est plus régent. Avant de parler de sa démission, notons en passant ce qui est dit de son école dans le « Compte rendu du Conseil d'Etat, 1860 », page 94 :

« M. Loffing, curé de Villaz et inspecteur scolaire [1] de la majeure partie des écoles du district de la Glâne, exprime une grande satisfaction à l'égard des écoles de Billens, Chatonnaye, Les Glânes, Lussy, Middes, de Romont (Ecole inférieure des garçons et Ecole supérieure des filles), de *Villarimboud* et de l'école des filles de Villaz. « Ce sont aussi, ajoute le rapport, les écoles les plus régulièrement fréquentées, où l'on s'occupe le plus des soins éducatifs, et où, par une conséquence naturelle, la discipline, ainsi que la tenue des élèves, sont les meilleures. »

M. Badoud, démissionne en 1864 ; il continue cependant d'habiter Villarimboud.

R. Chassot.

Une leçon de chant

SUR LES ALPES

N° 62

Je divise ma leçon en trois parties : *a*) Etude de la première phrase musicale, soit des 15 premières notes ; *b*) Notation du chant ; *c*) Solfège.

1° 10 minutes. — Je chante plusieurs fois ces paroles : « Sur les Alpes, sur les Alpes, Qu'il fait beau, Ah ! qu'il fait beau ! » en m'accompagnant d'un instrument ; puis je fais chanter les élèves avec moi d'abord, puis seuls.

Surveiller la tenue, la prononciation, l'émission des sons.

2° 20 minutes. — Tracer au tableau une portée avec la clef de sol et questionner les élèves sur le rôle de cette clef et la place des notes.

Faire chanter la gamme de *do*. On passe ensuite aux ques-

[1] En 1861, M. Loffing, inspecteur, est remplacé par M. Grimm révérend curé du Châtelard.